



**EVALUATION FINALE DU PROJET  
ACCROÎTRE LA SÉCURITÉ HUMAINE  
FACE AUX RISQUES DE CATASTROPHE EN HAÏTI**

**Termes de référence**

**Juillet 2019**

## INTRODUCTION

Le Bureau de Pays du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) en Haïti procède à l'évaluation finale du projet « accroître la sécurité humaine face aux risques de catastrophe en Haïti ». Cette évaluation fait partie du plan d'évaluation du bureau pour le Programme de Pays 2017-2021. La mission d'évaluation devrait s'étendre sur une période de 90 jours et est planifiée pour être finalisée le 25 octobre 2019.

### 1. HISTORIQUE ET CONTEXTE

Le projet « accroître la sécurité humaine face aux risques de catastrophes en Haïti » est un projet pilote qui entend promouvoir l'approche de la sécurité humaine dans la gestion des risques de désastre en Haïti. La promotion passe par la prise en compte de l'approche dans les documents stratégiques des Nations Unies et de l'État haïtien dans le domaine de la gestion des risques et des désastres, la contribution à l'autonomisation des communautés pour faire face aux insécurités qui menacent la vie de leurs membres et, le renforcement des capacités de préparation face aux risques naturels aux niveaux national, départemental et municipal.

Le projet sécurité humaine est conçu et mis en œuvre conjointement par le PNUD, l'ONU Femmes et l'UNESCO. Les agences ont initié la mise en œuvre de leurs activités respectives en 2016. Le PNUD a fait la coordination des agences afin d'assurer la cohérence de la mise en œuvre et le respect des activités communes. D'une part, les actions du projet ont ciblé les départements du Nord, Nord-Est, Nord-Ouest, Sud et de la Grand'Anse. Elles ont ciblé spécifiquement la communauté scolaire, les habitants de certains quartiers exposés aux risques naturels, les femmes, surtout les organisations de femmes et les jeunes. D'autre part, le projet a visé le renforcement du système national de gestion des risques et des désastres tant au niveau national qu'au niveau de ses structures décentralisées.

S'étalant sur trois années (2016-2019), le projet a une portée nationale avec des actions spécifiques dans les cinq départements suscités autour des objectifs suivants : i) la planification stratégique du développement en 2016 et 2017, menée par le gouvernement et l'ONU en Haïti, intègre la problématique des risques de désastre conformément à l'approche de la sécurité humaine et aux objectifs de développement durable ; ii) les femmes, les jeunes et les groupes de personnes ayant un handicap disposent des outils et des ressources pour identifier leurs insécurités par rapport aux désastres et leur permettre de développer des manières efficaces pour y faire face ; iii) le secteur de l'éducation développe une culture de risque. Ce projet se fonde sur une analyse réalisée en 2014 dans le Nord du pays où l'interdépendance des insécurités et le manque de coordination entre les instances locales, régionales et nationales ont été mis en exergue. De plus, le projet s'inscrit dans la continuité des actions des agences de l'ONU, particulièrement du PNUD dans l'appui aux communautés et au système national de gestion des risques de désastre.

Les retombées des actions du projet concernent directement la communauté scolaire du Nord, des organisations communautaires œuvrant dans les zones d'intervention, surtout celles des femmes et des jeunes. Ces organisations ont eu à s'impliquer dans l'identification d'insécurités touchant leurs communautés, la conception et la mise en œuvre de solutions associées. En renforçant le système national de gestion des risques et des désastres, les actions du projet ont des retombées pour les institutions nationales et la population haïtienne en général.

Le projet a disposé d'une enveloppe de \$ 4,112,230.79 USD dont 1,979,068.79 USD est financé par le Fonds d'affectation Spéciale des Nations Unies pour la Sécurité Humaine (UNTFHS), le reste du solde provient des ressources des agences de mise en œuvre. Le projet a eu, dans un premier temps, six ressources humaines dont trois au sein du PNUD, deux à l'UNESCO et une à l'ONU Femmes. Au cours de la mise en œuvre, une assistante technique a été recrutée au PNUD pour un meilleur suivi des activités de terrain. Étant un projet d'appui aux institutions étatiques, les troubles sociopolitiques ont influé sur le bon déroulement de ses activités et ont engendré la réorientation de certaines actions.

S'inspirant de l'approche de sécurité humaine, le projet est mis en œuvre conjointement par le PNUD, l'ONU Femmes et l'UNESCO en appui à la direction de la protection civile (DPC) du Ministère de l'intérieur et des collectivités territoriales (MICT). La planification et la réalisation des activités impliquent d'autres organismes étatiques tels que le Ministère de la planification et de la coopération externe (MPCE), le Ministère de l'éducation nationale et de la formation professionnelle (MENFP), le Ministère à la condition féminine et aux droits de la femme (MCFDF) ainsi que les organisations communautaires de base avec attention portée sur les organisations de femmes. Les acteurs étatiques, particulièrement la DPC et le Centre national de l'information géospatiale (CNIGS), participent dans la planification et la réalisation des activités et sont les garants de la pérennité des résultats des activités menées en renforcement direct au système national de gestion des risques et des désastres.

Les actions menées dans le cadre du projet permettent à la DPC de détenir les informations nécessaires pour mieux sensibiliser la population. Le système national de gestion des risques et des désastres dispose d'un plan national de gestion des risques et des désastres (PNGRD) révisé et aligné sur l'approche de sécurité humaine et sur le cadre de Sendai. Ce plan validé techniquement contribue à orienter les interventions dans le secteur pour au moins les 10 prochaines années. Au niveau départemental, la capacité des volontaires de la DPC est renforcée et les cadres sont aptes à mieux accompagner les populations en temps de crise ; les organisations de femmes se sont structurées pour pouvoir mieux se préparer et répondre aux risques environnementaux auxquels les communautés sont exposées. Au niveau communal et communautaire, des organisations communautaires de base ont conçu et mis en œuvre des projets de mitigation qui donnent aux populations exposées un sentiment de sécurité par rapport à certains phénomènes hydrométéorologiques. De surcroit, plus de 10.000 familles comprennent l'importance du plan d'urgence familial et le mettent en place.

Les communautés et les familles ciblées dans le cadre du projet sont les plus vulnérables face aux risques de catastrophe. Un accent a été mis particulièrement sur les femmes, les jeunes et les personnes en situation de handicap. En effet, certaines activités ont été conçues et réalisées spécifiquement pour renforcer l'autonomie des femmes ou des groupes de femmes. D'autres activités ont pris en compte systématiquement les aspects sexospécifiques dans leur mise œuvre. Sachant que la sécurité humaine cherche à adresser les causes profondes des insécurités qui peuvent résulter ou engendrer l'irrespect des droits humains, le projet a cherché à renforcer les institutions étatiques pour protéger la vie des plus vulnérables surtout face aux insécurités environnementales, mais aussi à renforcer l'autonomie des communautés et des individus pour pouvoir se protéger.

En mettant l'accent sur le renforcement de la résilience des populations aux catastrophes, le projet a contribué à l'ensemble des piliers du Plan Stratégique de Développement d'Haiti (PSDH) : territorial, social, économique et institutionnel. Cette contribution a été effective aux niveaux national, régional, communautaire et individuel. En effet, le projet s'est appuyé sur le dévouement de milliers de bénévoles au sein de la communauté et sur la décentralisation actuelle des structures d'intervention d'urgence dans les départements à travers les Centre d'opération d'urgence départemental (COUD) pour mener à bien les activités. Il a aussi inclus dans ses priorités le renforcement des institutions nationales dédiées à la réduction des risques de catastrophe.



## 2. OBJET, PORTÉE ET OBJECTIFS DE L'ÉVALUATION

Le projet sécurité humaine a apporté un appui au système national de gestion des risques et désastres durant ses trois années de mise en œuvre. Les obstacles identifiés et les besoins exprimés par le SNGRD à travers la DPC, lors de la conception du projet, ont été adressés. À ce stade, il convient de mesurer la performance et la pertinence des acteurs et des interventions réalisées dans le but d'appuyer le SNGRD. Les résultats de cette évaluation permettront aux agences de mise en œuvre et à leurs partenaires nationaux d'améliorer leurs interventions dans le domaine de la gestion des risques de désastre et de capitaliser sur les bonnes pratiques et les leçons apprises. L'évaluation sera conduite sous la supervision conjointe du PNUD et du Gouvernement à travers la DPC, chargés de suivre et de valider les résultats de l'évaluation qui a comme objectifs :

- Mesurer la performance et la pertinence des interventions des agences de mise en œuvre en appui au système national de gestion des risques et désastres durant les trois années d'exécution ;
- Analyser la pertinence et l'efficacité du programme vis-à-vis de ses objectifs initiaux ;
- Analyser l'exécution du programme pour apprécier l'efficacité de l'utilisation des ressources par rapport aux réalisations ;
- Elaborer des recommandations pour la pérennisation des actions et la capitalisation des bonnes pratiques et des leçons apprises.

Cette évaluation se limitera aux trois années d'exécution du programme (2016 – 2019) et devra s'intéresser à l'ensemble des acteurs et bénéficiaires des activités du programme dans les zones couvertes notamment le Nord. Elle prendra en compte l'ensemble des institutions membres du système national de gestion des risques et désastres.

## 3. CRITÈRES ET QUESTIONS -CLÉS DE L'ÉVALUATION

En évaluant **la pertinence**, l'équipe d'évaluation tentera de répondre aux questions suivantes :

- Dans quelle mesure le projet est-il conforme aux priorités nationales de développement, aux résultats (outputs) et aux effets du CPD, au plan stratégique du PNUD et aux ODD ?
- Dans quelle mesure le projet contribue-t-il à la théorie du changement de l'effet concerné du programme de pays ?
- Dans quelle mesure les leçons apprises d'autres projets pertinents ont-elles été prises en compte dans l'élaboration du projet ?
- Dans quelle mesure les points de vue de ceux qui pourraient influencer les effets et de ceux qui pourraient apporter des informations ou d'autres ressources à l'atteinte des résultats attendus ont-ils été pris en compte au cours du processus d'élaboration du projet ?
- Dans quelle mesure le projet contribue-t-il à l'égalité des sexes, à l'autonomisation des femmes et à l'approche basée sur les droits humains ?
- Dans quelle mesure le projet a-t-il donné des réponses adéquates aux changements politiques, économiques, institutionnels et du cadre légal dans le pays ?

### En évaluant l'**efficacité**, l'équipe d'évaluation tentera de répondre aux questions suivantes

- Dans quelle mesure le projet a-t-il contribué aux résultats et aux effets du programme de pays, aux ODD, au plan stratégique du PNUD et aux priorités nationales de développement ?
- Dans quelle mesure les résultats attendus ont-ils été atteints ?
- Quels facteurs ont contribué à l'atteinte ou non des résultats et des effets attendus du programme de pays ?
- Dans quelle mesure la stratégie de partenariat du PNUD a-t-elle été pertinente et efficace ?
- Quels facteurs ont contribué à l'efficacité ?
- Dans quels domaines le projet a-t-il obtenu ses résultats les plus importants ? Pourquoi et quels ont été les facteurs qui ont contribué au succès ? Comment le projet peut-il bâtir sur ses résultats ou les étendre (expand) ?
- Dans quels domaines le projet a-t-il obtenu le moins de résultats ? Quelles ont été les contraintes et pourquoi ? Comment peuvent-elles ou pourraient-elles être surmontées ?
- Quelles stratégies alternatives, s'il y en a, auraient été plus efficaces pour permettre d'obtenir les résultats du projet ?
- Les objectifs et résultats attendus du projet sont-ils clairs, pratiques et réalisables ?
- Dans quelle mesure les parties prenantes ont-elles été impliquées dans la mise en œuvre du projet ?
- Dans quelle mesure la gestion et la mise en œuvre du projet sont-elles participatives et cette participation contribue-t-elle à la réalisation des objectifs du projet ?
- Dans quelle mesure le projet a-t-il donné des réponses adéquates aux besoins des mandants (constituant national) et aux changements dans les priorités des partenaires ?

### En évaluant l'**efficience**, l'équipe d'évaluation tentera de répondre aux questions suivantes

- Dans quelle mesure la structure du projet telle que décrite dans le document de projet a-t-elle été efficiente dans l'obtention des résultats attendus ?
- Dans quelle mesure la stratégie de mise en œuvre du projet et l'exécution de cette stratégie ont-elles été efficaces et économiques (cost-effective) ?
- Dans quelle mesure y a-t-il eu une utilisation économique (cost effective) des ressources financières et humaines ? Les ressources (fonds, ressources humaines, temps, expertise, etc.) ont-elles été allouées stratégiquement en vue d'atteindre les résultats ?
- Dans quelle mesure les ressources ont-elles été utilisées de manière efficiente ? Les activités en appui à la stratégie ont-elles été économiques (cost-effective) ?
- Dans quelle mesure les fonds ont-ils été disponibles et les activités du projet ont-elles été entreprises dans les délais prévus ?
- Dans quelle mesure les systèmes de suivi-évaluation utilisés par le PNUD permettent-ils une gestion de projet efficiente et efficace ?

En évaluant **la durabilité**, l'équipe d'évaluation tentera de répondre aux questions suivantes :

- Y a-t-il des risques financiers pouvant compromettre la durabilité des résultats du projet ?
- Dans quelle mesure les ressources financières et économiques seront-elles disponibles pour assurer la durabilité des résultats du projet ?
- Y a-t-il des risques sociaux ou politiques pouvant compromettre la durabilité des résultats du projet et les contributions du projet aux résultats et effets du programme de pays ?
- Le cadre légal, les politiques et les structures et processus de gouvernance dans le cadre desquels se déroulent les activités du projet font-ils peser des risques, pouvant compromettre la durabilité des retombées positives du projet ?
- Dans quelle mesure les actions du PNUD ont-elles fait peser une menace environnementale sur la durabilité des résultats du projet ?
- Quel est le risque que le niveau d'appropriation par les parties prenantes sera insuffisant pour permettre la durabilité des retombées du projet ?
- Dans quelle mesure existe-t-il des mécanismes, procédures et politiques permettant aux principales parties prenantes de capitaliser sur (to carry forward) les résultats obtenus en matière d'égalité des sexes, d'autonomisation des femmes, de droits humains et de développement humain ?
- Dans quelle mesure les parties prenantes appuient-elles les objectifs à long terme du projet ?
- Dans quelle mesure les leçons apprises documentées sur une base continue par le projet sont-elles partagées avec les parties prenantes concernées qui pourraient tirer des leçons du projet ?
- Dans quelle mesure les interventions du PNUD ont-elles des stratégies de sortie bien conçues et bien planifiées ?
- Qu'est-ce qui pourrait être fait pour renforcer les stratégies de sortie et la durabilité ?

### Questions sur les thématiques transversales

#### Droits humains

- Dans quelle mesure les populations pauvres, les personnes en situation de handicap, les femmes et d'autres groupes défavorisés et marginalisés ont-ils bénéficié du travail du PNUD dans le pays ?

#### Egalité des sexes

- Dans quelle mesure l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ont-elles été prises en compte dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi du projet ?
- Dans quelle mesure le projet a-t-il contribué à l'égalité des sexes, à l'autonomisation des femmes et à la promotion des droits humains ?
- Le marqueur genre assigné à ce projet reflète-t-il la réalité ?
- Dans quelle mesure le projet a-t-il fait la promotion de changements positifs en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes ? Y a-t-il eu des effets ou conséquences imprévus ?

## 4. MÉTHODOLOGIE

La collecte et l'analyse des données nécessitent l'adoption d'une démarche structurée afin que le processus soit le plus objectif possible. En guide de méthodologie, une combinaison de méthodes et de techniques d'évaluation quantitatives et qualitatives est proposée et elle peut inclure :

- **Un examen approfondi des documents pertinents**, incluant entre autres :
  - Le document de projet et le ou les accords de contributions
  - La théorie du changement et le cadre des résultats
  - Les rapports d'assurance-qualité du programme et du projet
  - Les plans de travail annuels
  - Les fiches de planification des activités
  - Les rapports trimestriels et annuels consolidés
  - Les rapports de suivi orientés sur les résultats
  - Les comptes rendus des réunions du comité de pilotage
  - Les rapports de suivi technique/financier
- **Des entrevues semi-structurées** avec les parties prenantes-clé incluant la contrepartie gouvernementale, des membres de la communauté des bailleurs, des représentants d'organisations de la société civile, des membres de l'UNCT, les partenaires de mise en œuvre :
  - Elaboration des questions d'évaluation sur la base des critères d'évaluation (la pertinence, l'efficacité, l'efficience et la durabilité) et en fonction des diverses parties prenantes à interviewer
  - Entretiens et discussions de groupe (focus groupe) et avec des informateurs clés hommes et femmes, bénéficiaires et parties prenantes
  - Conduite de toutes les entrevues en toute confiance et dans le respect de l'anonymat. Le rapport final d'évaluation ne devrait pas attribuer de commentaires spécifiques à des individus
- **Des enquêtes et questionnaires** incluant des participants à des programmes de développement, des membres de l'UNCT et/ou des enquêtes et questionnaires impliquant d'autres parties prenantes à des niveaux stratégiques et programmatiques
- **Des visites de terrain** et la validation sur place de résultats et d'interventions tangibles
- **L'utilisation d'une approche participative et consultative** assurant une collaboration étroite avec les responsables de l'évaluation, les partenaires de mise en œuvre et les bénéficiaires directs est attendue de l'évaluateur
- D'autres méthodes telles que cartographie des résultats (outcome mapping), visites d'observations, discussions de groupe etc.
- **L'examen et l'analyse de données** de suivi et d'autres sources de données et de méthodes
  - Validité, fiabilité maximales des données (qualité) à assurer. L'équipe d'évaluation assurera la triangulation des diverses sources de données

## 5. PRODUITS DE L'ÉVALUATION (LIVRABLES)

L'équipe d'évaluation doit soumettre les livrables suivants :

- **Rapport initial de cadrage de l'évaluation (10-15 pages)** – Un rapport initial de cadrage doit être préparé par les évaluateurs suite aux discussions préliminaires avec le PNUD et sur la base de ces discussions après l'examen des documents pertinents et devrait être remis avant le début de l'évaluation (avant toute entrevue formelle de l'évaluation, enquête ou visite de terrain) et avant l'arrivée dans le pays dans le cas de l'évaluateur international. Ce rapport doit détailler la compréhension de l'évaluateur des éléments qui sont évalués et pour quelle raison ils sont évalués, en indiquant comment une réponse sera apportée à chaque question de l'évaluation en précisant : les méthodes proposées, les sources de données proposées et les procédures de collecte des données. Le rapport initial de cadrage doit inclure un calendrier détaillé des tâches, activités et livrables et désigner, le cas échéant, le responsable de chaque tâche ou produit au sein de l'équipe d'évaluation. Le rapport initial de cadrage donne à l'unité concernée et aux évaluateurs une opportunité de vérifier qu'ils partagent la même compréhension de l'évaluation et également de clarifier tout malentendu avant le début de la mission.
- **Compte rendu de l'Évaluation** (debriefing). Immédiatement après une évaluation, le PNUD peut demander un compte rendu (debriefing) et des constats préliminaires
- **Projet de rapport d'évaluation**<sup>1</sup> – L'évaluateur fournira un projet de rapport d'évaluation basé sur le modèle développé par le PNUD qui se trouve en annexe. Le PNUD et les principales parties prenantes de l'évaluation doivent examiner le projet de rapport pour veiller à ce que l'évaluation réponde aux critères de qualité requis (voir format pour le rapport final) et fournir à l'évaluateur, dans un délai convenu, un ensemble de commentaires portant sur le contenu exigé (tel que déterminé dans les TDR et le rapport initial)
- **« Audit trail » du rapport d'évaluation**. Les commentaires sur le projet de rapport ainsi que les modifications apportées suite à ces commentaires devraient être conservés par l'évaluateur pour montrer la manière dont les commentaires ont été pris en compte.
- **Rapport final d'évaluation**
- **Présentations aux parties prenantes et/ou au groupe de référence de l'évaluation** (lorsque mentionnées dans les TDR)
- **Dossier d'Évaluation (Evaluation Brief) et autres produits de connaissance** ou participation à des activités de partage de connaissances, le cas échéant. L'évaluateur doit présenter les résultats clés lors d'une réunion avec les représentants du PNUD et du partenaire de mise en œuvre (et/ou dans un atelier de travail réunissant des représentants des parties prenantes et/ou à une réunion de comité de pilotage). Les présentations et autres supports utilisés à cette réunion seront remis au PNUD.

## 6. COMPOSITION DE L'ÉQUIPE D'ÉVALUATION ET COMPÉTENCES REQUISES

L'équipe d'évaluation sera composée de deux consultants, un consultant international et un consultant national. Le consultant international sera le chef d'équipe et sera responsable de l'évaluation y compris de la soumission des livrables. Le consultant national apportera son expertise à l'évaluation. Il aura

---

<sup>1</sup> A length of 40 to 60 pages including executive summary is suggested.

pour tâche de prendre connaissance de la documentation ; de contribuer à la compréhension du contexte de travail ; d'appuyer la planification de la mission ; d'accompagner le consultant au cours des visites aux partenaires et sur le terrain ; de traduire le créole lorsque nécessaire ; de contribuer à la préparation des rapports de réunions et à la préparation de la partie contexte du rapport d'évaluation et d'appuyer le déroulement de la mission.

### **Le consultant international**

#### **Formation**

- Diplôme universitaire de second cycle en sciences humaines et sociales, sciences économiques, en développement ou dans un domaine connexe.

#### **Expérience**

- Conduite d'au moins une dizaine d'évaluations de projets ou de programmes de développement dont des évaluations de projets (gestion des risques et des désastres, appui institutionnel, sécurité humaine) et de projets mis en œuvre dans des environnements complexes.
- Au moins 7 ans d'expérience professionnelle dans un ou plusieurs des domaines suivants : évaluation, développement international, ou gestion des risques et des désastres

#### **Compétences**

- Expérience de travail avec le Système des Nations Unies et particulièrement avec le PNUD
- Expérience de travail dans des pays à situation difficile
- Maîtrise du français et de l'anglais ; excellente capacité en matière de rédaction de rapports ; (le rapport sera produit en français).

**Les livrables du consultant international sont mentionnés au paragraphe 6.**

### **Le consultant national**

#### **Formation**

- Diplôme universitaire de second cycle en sciences humaines et sociales, développement, économie ou dans un domaine connexe.

#### **Expérience**

- Au moins 5 ans d'expérience professionnelle dans un ou plusieurs des domaines suivants : évaluation, gestion des risques et des désastres, développement, appui aux institutions étatiques
- Participation à des évaluations de projets ou de programmes de développement

#### **Compétences**

- Connaissance de l'environnement institutionnel haïtien
- Capacité d'organisation
- Maîtrise du français et bonnes connaissances de l'anglais ; excellente capacité en matière de rédaction de rapports; (le rapport sera produit en français).

Le consultant national fournira un rapport d'étapes à la fin de la mission de terrain relatant ses activités avec en annexe, dans la mesure du possible, sa contribution aux différents produits. A la fin de son mandat le consultant fournira un rapport final d'activités.

Les candidats sont priés de soumettre

1. Un curriculum vitae et trois références professionnelles
2. (Consultant international seulement) Une brève proposition décrivant leur compréhension de la mission proposée et détaillant leur méthodologie de travail et proposant un calendrier.
3. Des échantillons de travail susceptibles de faire la démonstration de leurs compétences linguistiques et techniques.
4. Une proposition financière et un état de leur disponibilité.

Les membres de l'équipe devront être indépendants de toute organisation impliquée dans la conception, l'exécution ou le conseil ayant trait à l'un des aspects de l'intervention faisant l'objet de l'évaluation.

Lors du processus d'évaluation des offres, le PNUD se réserve le droit d'interviewer les candidats par téléphone.

## 7. ÉTHIQUE D'ÉVALUATION

### ***Le texte standard inclut.***

« L'évaluation sera conduite conformément aux principes formulés dans les « Directives éthiques pour l'évaluation » de l'UNEG. Le consultant devra sauvegarder les droits et la confidentialité des sources d'informations, des personnes interviewées et des parties prenantes en prenant des mesures pour garantir la conformité avec les codes pertinents, juridiques ou autres, régissant la collecte de données et les rapports sur les données. Le consultant devra aussi assurer la sécurité des informations collectées avant et après l'évaluation et l'utilisation de protocoles assurant l'anonymat et la confidentialité des sources d'informations lorsque nécessaire. Les informations et les données collectées dans le cadre d'une évaluation doivent être utilisées uniquement pour l'évaluation et non pour d'autres usages sans l'autorisation expresse du PNUD et des partenaires »

## 8. MODALITÉS D'EXÉCUTION

L'évaluateur (le chef d'équipe s'il y a plus d'un évaluateur) travaillera sous l'autorité générale du Représentant Résident du PNUD en Haïti et sous la supervision du Représentant Résident Adjoint. L'évaluateur est responsable de la bonne conduite de l'évaluation et de la fourniture de tous les livrables dans les délais prévus.

Un Groupe de référence sera constitué pour accompagner l'évaluation. Le groupe de référence aura pour rôle d'examiner les termes de référence, le rapport préliminaire ainsi que les projets de rapports et préparera des commentaires sur les produits.

Le MSU aura la responsabilité de la gestion globale de l'évaluation, s'assurera de la conformité du processus avec les requis de l'organisation et effectuera le contrôle de qualité.

Le PNUD assurera les déplacements des évaluateurs et mettra à leur disposition un espace de bureau pour la tenue de certaines réunions.

Les documents clés du projet seront envoyés par le PNUD pour être examinés par les évaluateurs avant le début de la mission.

L'évaluateur soumettra les différents livrables à la direction du PNUD en Haïti.

## **9. CALENDRIER DU PROCESSUS D'ÉVALUATION**

## Attribution des jours ouvrables et le calendrier de l'évaluation (évaluation des résultats)

ACTIVITÉ	NOMBRE DE JOURS	DATE DE FINALISATION	LIEU	RESPONSABILITÉ
<b>Phase 1: Revue documentaire et rapport de démarrage</b>				
Rencontre de cadrage avec PNUD (Gestionnaire de programme et de projet)	-	Au moment de la signature du contrat 20 août 2019	PNUD ou en téléconférence	Chef de la commission d'évaluation
Partage des documents essentiels à l'équipe d'évaluation	-	Au moment de la signature du contrat 20 Aout 2019	Via email	Chef de la commission d'évaluation
Revue documentaire, conception de l'évaluation, méthodologie et plan de travail mis à jour, y compris la liste des intervenants à interviewer.	5 jours	Environ deux semaines après la signature du contrat 20 to 30 Aout 2019	À domicile	Équipe d'évaluation
Soumission du rapport de démarrage (15 pages maximum)	-	Environ deux semaines après la signature du contrat 30 août 2019		Équipe d'évaluation
Commentaires et approbation du rapport de démarrage	-	Environ une semaine après la réception du rapport de démarrage 6 septembre 2019	UNDP	Chef de la commission d'évaluation
<b>Phase 2: Mission de collecte de données</b>				
Consultation et visite de terrain	15 jours	Environ quatre semaines après la signature du contrat 9 to 20 septembre 2019	En Haiti Avec des visites de terrain	Le PNUD organise les rencontres avec les OCB, le staff du projet, les parties prenantes...
Debriefing au PNUD et aux parties prenantes	1 jour	23 septembre 2019	En Haiti	Équipe d'évaluation
<b>Phase 3: Rédaction du rapport de l'évaluation</b>				
Rédaction du brouillon du rapport de l'évaluation (maximum 50 pages sans les annexes), résumé exécutif (5 pages)	5 jours	Environ deux semaines après la fin des missions de terrain 23 septembre au 4 octobre 2019	À domicile	Équipe d'évaluation
Soumission du brouillon du rapport de l'évaluation	-	4 octobre 2019		Équipe d'évaluation
Commentaires consolidés du PNUD et des parties prenantes	-	Environ une semaine après la soumission du rapport 11 octobre 2019	PNUD	Chef de la commission d'évaluation et la commission d'évaluation
Debriefing avec le PNUD	1 jour	Environ une semaine après la réception du rapport 18 octobre 2019	À distance - PNUD	PNUD, commission d'évaluation, parties prenantes et équipe d'évaluation
Finalisation du rapport de l'évaluation, y compris les ajouts et les commentaires fournis par le staff du projet et le bureau de pays du PNUD	3 jours	Environ une semaine après le dernier debriefing 25 octobre 2019	À domicile	Équipe d'évaluation
Présentation du rapport d'évaluation final au bureau de pays du PNUD (50 pages au maximum, résumé et annexes non compris)	-	Environ une semaine après le dernier debriefing 25 octobre 2019	À domicile	Équipe d'évaluation



